



Groupe de travail n° 1 – Avenir des collections physiques

DOSSIER DE SYNTHÈSE PRÉPARATOIRE

Réunion du mardi 3 février 2026 – 10h30 à 12h30

1/ Participants au groupe de travail, par ordre alphabétique :

- **Christelle Andreacchio, bibliothèque de Reims (BMC)**, responsable de la politique documentaire.
- **Zoé Bacherot, médiathèque Jacques Demy (BMC)**, responsable de la commission Littérature et de la commission musique, cinéma et collections hybrides.
- **Mathilde Couffignal, bibliothèque municipale José Cabanis (BMC Toulouse)**, assistante pôle Art et cinéma.
- **Mathieu Froger, bibliothèque Abbé Grégoire (Blois)**, responsable Musique, Cinéma, Jeux-vidéo.
- **Emmanuelle Gremillon, médiathèque Aragon (BMC Le Mans)**, agent du patrimoine chargée du suivi des commandes, réception et équipement des collections DVD adulte.
- **Julie Guillaumot, BnF (Paris)**, cheffe du service vidéo.
- **Laure Hastings, bibliothèque Oscar Niemeyer (BMC Le Havre)**, adjointe culturelle et documentaire.
- **Véronique Langlois, bibliothèque départementale de la Seine-Maritime (Notre-Dame-de-Bondeville)**, assistante principale de conservation du Patrimoine et des bibliothèques.
- **Danielle Letourneau, médiathèque Aragon (BMC Le Mans)**, assistante de conservation, responsable du secteur adulte (dont musique et cinéma).
- **Benjamin Luzet, bibliothèque de Lyon (BMC)**, chargé de mission politique documentaire.
- **Camille Moulis, bibliothèque municipale José Cabanis (BMC Toulouse)**, responsable du pôle Art et cinéma
- **Laura Nagellen, médiathèque Aragon (BMC Le Mans)**, assistante de conservation, achat et constitution des collections DVD fiction adulte, mise en valeur et action culturelle.

- **Sébastien Papet, médiathèque François Mitterrand (BMC Tours)**, assistant de conservation, responsable pôle Musique et Cinéma.
- **Tiphaine Pirlot-Marion, CNC (Paris)**, chargée de mission vidéo physique, service de la diffusion numérique.
- **Philip Rossetto, bibliothèque de Lyon (BMC)**, adjoint du patrimoine.
- **Agathe Schnebelen, réseau des médiathèques de Villeurbanne**, directrice adjointe des médiathèques de Villeurbanne et responsable de la MLIS (Maison du Livre, de l'Image et du Son).
- **Florence Verdeille, Bpi (Paris)**, chargée des collections audiovisuelles et de leur valorisation, médiation – Référente ressources numériques de cinéma.
- **Julien Vieillecazes, médiathèque de Créteil**, responsable pôle Images et son.

2/ Note bibliographique :

Afin de préparer la première séance du groupe de travail, vous êtes invités à prendre connaissance des quelques éléments bibliographiques suivants (une trentaine de pages au total) dont vous trouverez les références et les liens ci-dessous, et le pdf dans la deuxième partie du dossier.

- AZIZA Emmanuel, SENÉ Xavier, « [Éditorial : audiovisuel et multimédia en bibliothèque](#) », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2025-1, p. 3-5
- PASCAL Anne-Sophie, « [Les collections audiovisuelles à la bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire – Une évolution vers le soutien à la création et l'accessibilité](#) », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2025-1, p. 8-10
- GEFFRAY Édouard, [Offrir à chaque élève une éducation au cinéma et à l'image de qualité](#), « Offrir la possibilité aux élèves qui le souhaitent d'avoir un parcours renforcé en cinéma », mesure 16, p. 36-37.
- CNC, réponse au rapport GEFFRAY, [Offrir à chaque élève une éducation au cinéma et à l'image de qualité](#), mesure 11, p. 17.
- GOMEZ Michel, [État des lieux et propositions sur le patrimoine audiovisuel français](#), p. 2-4 – p. 17-18 – p. 43-45
- CNC, [Observatoire de la vidéo à la demande – Edition 2025](#), Rapport, p. 4-5 + p. 13
- BOBET Sophie, « [CD et DVD : que faire pour plus d'écoresponsabilité ?](#) », blog de la commission Bibliothèques Vertes de l'Association des Bibliothécaires de France.
- Ministère de la Culture, [Pour un engagement fort des bibliothèques dans la transition écologique](#), p. 44

3/ Problématiques identifiées par les membres du groupe de travail :

Volontairement, toutes les propositions ont été conservées telles quelles, même lorsqu'elles sont redondantes, pour permettre de dessiner l'équilibre des préoccupations du groupe à ce stade.

Alors que le support physique souffre d'une baisse générale des prêts, comment **rendre cette offre attractive** sans pour autant réduire drastiquement la place de ces collections ?

Comment appréhender l'évaluation du **besoin actuel et prospectif du public** par rapport aux supports physiques, et la place à accorder aux ressources numériques en conséquence ?

Peut-on envisager les collections audiovisuelles en tant qu'objet transitionnel indispensable au lien social et culturel ? Quels outils mettre en place pour une cohabitation des différents modes de diffusion et de gestion de collections ?

En quoi la disparition du support physique compromet-elle la **transmission du patrimoine** cinématographique, transforme-t-elle le **rapport des publics aux œuvres** et redéfinit-elle les pratiques culturelles liées à la médiation et à la découverte ?

Quelle **spécificité de contenus** pour une collection de DVD ?

Comment aider les bibliothèques à **sécuriser l'enrichissement** et l'entretien des collections physiques ?

Où va l'offre éditoriale ? Voit-on l'équipement des ménages évoluer et comment va évoluer la demande ? À quel rythme ? Doit-on imaginer un dépassement total du support physique ou son maintien est-il envisageable ?

Comment conserver les films pour l'avenir et les diffuser, notamment ceux accessibles uniquement en DVD, tout en prenant en compte la fragilité du support ? (Numérisation ?)

Que faire des DVD et boîtiers désherbés ?

Comment concilier l'offre numérique et les collections physiques ?

4/ Proposition d'objectifs et/ou de livrables à discuter pour le groupe de travail :

- Proposer une réponse au rapport Geffray et à la mesure 11 retenue par le CNC pour le dispositif ma classe au cinéma : les collections physiques des médiathèques comme ressources territoriales sur lesquelles les conservatoires audiovisuels pourraient s'appuyer.
- Définir des recommandations pour le maintien des collections de DVD : conditions de conservation, outils de médiation, fonctions patrimoniales des collections.
- Élaborer un protocole opérationnel de recyclage des DVD.
- Proposer un livrable qui regroupe les actions menées par les professionnels (ayant fonctionné ou non) ainsi que des pistes de réflexion pour repenser la place des supports physique et leur valorisation.
- Compiler des retours d'expérience sur les choix faits dans les différents réseaux quant à l'équilibre entre supports physiques, numériques et valorisation.
- Avoir une évaluation des modes de recyclage des supports et un vademecum récapitulant les possibilités quant à leur seconde vie.
- Maintenir un accès à une diversité et l'existence d'une multitude de titres pour le public.

- Assurer l'importance de l'objet dvd, au même titre qu'un vinyle, qu'un livre, qu'un jeu ainsi que sa mise en valeur, préservation.
- Réinterroger des droits liés au support DVD pour les bibliothèques (favorisant par exemple une baisse du coût de ces droits, un accès privilégié à des éditions rares, la possibilité d'intégrer des dons de titres plus édités).
- Émettre des recommandations en termes d'évolution et de développement des collections.
- Mettre en place un plan de conservation partagé et/ou de numérisation à l'échelle nationale.
- Créer un support de référence argumenté sur lequel les établissements pourront s'appuyer pour proposer des collections physiques et numériques.

ÉDITORIAL

Audiovisuel et multimédia en bibliothèque

Emmanuel Aziza

Directeur du département Son, vidéo, multimédia – Direction des collections, Bibliothèque nationale de France

Xavier Sené

Directeur de «La Contemporaine: bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains»

En relisant un ancien numéro du *BBF* datant de 2007 (voir encadré 1), nous avons retrouvé sans surprise des questions devenues encore plus centrales aujourd'hui avec l'essor de contenus numériques dématérialisés dans le domaine de l'audiovisuel : comment vont évoluer les collections avec le déclin du DVD et du CD ? quelle offre de contenus en ligne à la demande proposer à nos publics via abonnements ?

En effet, si les images sont toujours plus présentes dans les usages, si la puissance des industries culturelles y est particulièrement prégnante et si le réseau des médiathèques publiques est pleinement à même d'y participer, pour peu qu'il se mobilise autour d'objectifs partagés, la présence du cinéma et de l'audiovisuel dans les médiathèques publiques est aujourd'hui en crise, du fait de la transition numérique à l'œuvre : disparition progressive des supports physiques, évolution des usages, nouvelles tendances du marché laissant souvent une place réduite aux écritures audiovisuelles et cinématographiques moins conventionnelles et au patrimoine...

Or, l'évolution rapide depuis les années 1980 des bibliothèques, devenues désormais médiathèques, a démontré la nécessité de faire de ces établissements les lieux de tous les médias. Parce que la culture contemporaine et les pratiques des usagers n'ont jamais été autant « plurimédias », il n'est pas imaginable que le cinéma et l'audiovisuel disparaissent des lieux de référence, de formation, de partage, d'exercice du regard critique et du débat public. Ces lieux doivent continuer à offrir la possibilité à chacun de suivre ses propres « parcours » entre livres, musiques, images, jeux vidéo, et plus généralement avec tous les objets et pratiques culturelles, pour tous et tout au long de la vie.

Une réflexion profonde et attentive est aujourd'hui indispensable pour garantir l'accessibilité du cinéma et de l'audiovisuel en bibliothèque, et le développement de leur rôle au service de toutes ces fonctions nécessaires et indispensables à la vie culturelle.

Encadré 1. Extrait de l'article d'Emmanuel Aziza, « Images en bibliothèques : bilan et perspectives à l'heure du numérique », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2007, n° 2, dossier « Au cœur des images » (<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-02-0062-013>)

Une meilleure appréhension des œuvres, des publics, des pratiques : telle est notre ambition pour les « bibliothécaires de l'image », qui doivent faire face aujourd'hui à une demande toujours croissante des usagers en DVD, tout en demeurant plus que jamais offensifs et exigeants dans leur offre culturelle, afin de susciter la rencontre entre le public et les œuvres.

Les formations d'Images en bibliothèques comportent un volet important sur la création et la gestion de collection, et donc sur le support DVD. Si celui-ci a encore un avenir relatif, sa disparition est programmée à plus ou moins long terme. Mais les contours de cette révolution sont encore trop flous, et entre-temps, les médiathèques continuent à ouvrir ou à développer une offre de services qui correspond à une forte demande du public – le prêt de DVD résistant mieux que celui du CD. En termes de développement et d'aménagement culturel du territoire, il serait dommageable de vouloir interrompre ce processus en attente de solutions alternatives encore lointaines.

Au-delà de légitimes questionnements des professionnels sur le positionnement de la bibliothèque par rapport à la vidéo à la demande (VOD) et sur la dématérialisation du contact avec l'utilisateur, l'expérimentation de la médiathèque de l'agglomération troyenne avec Arte ouvre des perspectives passionnantes. Mais elle se fonde sur des tarifs qui sont loin d'être avantageux – alors qu'ils émanent d'une chaîne de télévision publique – et elle témoigne de l'âpreté des pourparlers à venir avec les fournisseurs de VOD, publics ou privés, afin de mettre en place une offre généraliste pour les usagers des bibliothèques, accessible directement de chez eux via Internet après inscription selon des conditions définies par chaque collectivité de tutelle.

Cette réflexion ne peut être menée qu'avec les professionnels de bibliothèques eux-mêmes, qui inventent d'ores et déjà en permanence des dispositifs, élaborent des projets, imaginent des outils...

Le cinéma est entré dans les bibliothèques à la fin des années 1970, avec le prêt de VHS et parfois des fonds en consultation sur place. Au fil des années, les bibliothèques publiques sont devenues médiathèques, avec le fort développement des fonds de disques microsillons puis de CD, de VHS puis de DVD (voir encadré 2 page suivante). Au fur et à mesure, l'action culturelle s'est développée, toujours ou presque toujours à partir des fonds réunis, dans une optique de valorisation. Dans les dix dernières années, une mutation profonde, et très bouleversante pour les professionnels, s'est enclenchée : les pratiques des usagers, les évolutions techniques et les intérêts du marché ont progressivement réduit les usages des supports physiques, jusqu'à, pour la musique, les faire disparaître pour les plus jeunes générations. Le modèle traditionnel des bibliothèques étant construit autour des fonds physiques, c'est toute leur organisation, leur identité qui est mise en cause.

La musique a inauguré cette crise majeure : si certains bibliothécaires n'avaient pas imaginé, inventé, mis en œuvre des actions nouvelles, la musique aurait potentiellement disparu des médiathèques publiques. En ce qui concerne le cinéma et l'audiovisuel, l'offre des bibliothèques se trouve aujourd'hui également mise en danger par l'évolution des pratiques, avec notamment le développement des plateformes d'accès en ligne.

La disparition des supports physiques du cinéma et de l'audiovisuel – ou en tout cas la réduction massive de leurs usages – est en cours. Il est très important d'anticiper, de façon urgente, les conséquences de ces évolutions.

Dès le début des années 1980, les bibliothèques se sont fortement impliquées dans la projection publique (d'abord de films documentaires, en particulier avec l'annuel Mois du film documentaire, puis sur d'autres genres cinématographiques et audiovisuels) et ont pris leurs responsabilités en matière d'éducation aux médias et à l'information, et pour la mise en œuvre des droits culturels. Elles ne sont donc pas démunies face à cette situation, à condition de parvenir à mobiliser collectivement leurs savoirs, leurs compétences, leur imagination.

Aujourd'hui, toutes les réponses sont loin d'être trouvées mais les offres de contenus se sont beaucoup développées ; plus ou moins onéreuses, souvent encore trop chères au regard des moyens des établissements malgré le travail de négociations en réseau, elles constituent des compléments ou des substituts de grande qualité aux supports physiques, tant dans les bibliothèques de lecture publique (fédérées autour de la mission nationale « Ressources numériques » de la Bibliothèque publique d'information,

Bpi) que dans les bibliothèques universitaires (bénéficiant de l'initiative de Canal-U).

Surtout, les actions de valorisation et de médiation se diversifient (comme l'illustrent les actions de bibliothèques départementales présentées ici) et permettent de toucher encore plus largement toutes les catégories de publics. Le Mois du film documentaire (porté par Images en bibliothèques) demeure une manifestation culturelle nationale essentielle pour faire découvrir les films documentaires de création, peu diffusés en dehors des festivals.


Les jeux vidéo, pratique culturelle devenue incontournable, sont fréquemment proposés depuis plus d'une dizaine d'années dans les médiathèques, avec un succès certain auprès des publics jeunes et moins jeunes, mais non sans certaines difficultés évoquées dans ce dossier.

La patrimonialisation de collections audiovisuelles spécialisées a pris également de l'ampleur, ce qui implique un travail important sur le signalement et la conservation (préservation des supports et numérisation). Quant au dépôt légal, il porte désormais sur les productions nativement dématérialisées, grâce au portail DELIA conçu par la Bibliothèque nationale de France (BnF) en association avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Le parcours du dépôt légal audiovisuel depuis la seconde moitié du XX^e siècle n'a pas été sans embûches : l'épisode 2 qui nous est relaté par Laurent Garreau, empli de personnages tenaces auxquels nous devons tant, n'est pas loin du récit romanesque ! Il est donc heureux que le dépôt légal puisse aborder plus sereinement cette nouvelle phase.

Ce dossier du *BBF* fait également le point sur les évolutions de la recherche, en particulier à la BnF. Les « chercheurs d'images » explorent de nouvelles dimensions avec l'aide des « bibliothécaires de l'image » mais, si l'accès aux œuvres est souvent plus complexe que pour les documents sur support papier, les questions scientifiques sont similaires (nécessité des inventaires et de l'indexation fine). L'intelligence artificielle peut être l'une des réponses à l'avenir pour améliorer nos métadonnées (en particulier pour les génériques de films).

Comme en témoignent ces différents articles, la place de l'audiovisuel et du multimédia est donc bien ancrée en bibliothèque ; la dématérialisation des contenus, aussi perturbante qu'elle soit dans la relation aux collections et aux usages, est abordée au fil de ce numéro non comme une menace mais comme une opportunité à saisir.

Que nos auteurs soient remerciés pour le paysage qu'ils dressent, un paysage de l'audiovisuel en bibliothèque encore mouvant et contrasté mais porteur d'un énorme potentiel de rencontre entre les œuvres et toutes les catégories de publics.

Et un grand merci à Pascale Issartel et Jean-Yves de Lépinay pour leur aide ! 

Encadré 2. Panorama et perspectives des offres et des usages des DVD et des offres numériques en bibliothèque, d'après les données de l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture

En 2023, les collections de DVD représentent environ 5 % des fonds en bibliothèques (stable depuis de nombreuses années). Entre 2013 et 2021, elles sont passées de 2,2 millions à 7,4 millions, soit de 280 à 560 documents vidéo en moyenne par établissement et de 8 à 14 documents vidéo pour 100 habitants.

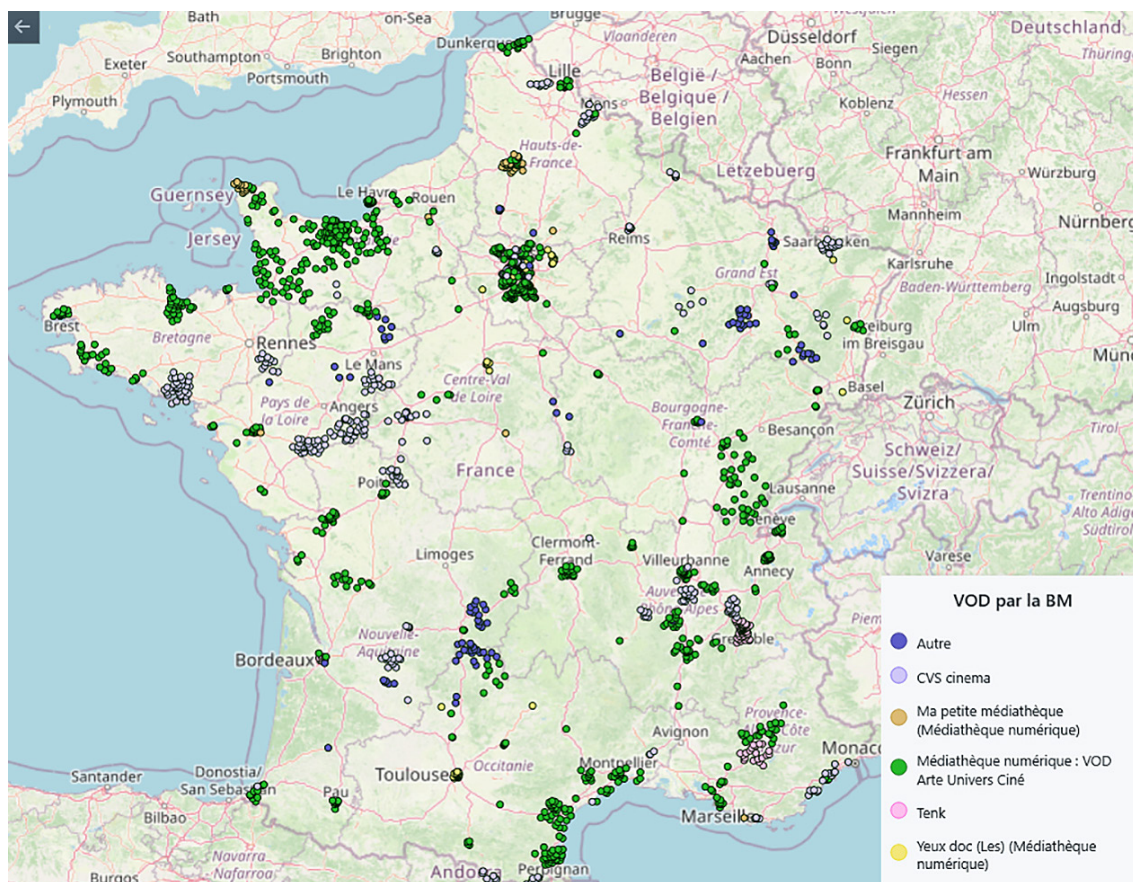
À partir de 2020, on observe une baisse de la part des acquisitions par rapport au fonds et une augmentation de la part des éliminations par rapport au fonds (la tendance est la même pour les livres): entre 2016 et 2021, le ratio pour 100 habitants d'acquisitions de DVD baisse légèrement, de 0,89 à 0,83; entre 2018 et 2023, la part des acquisitions (sur le total d'acquisitions de CD, DVD et livres) de DVD en bibliothèque passe de 6,2 % à 5,2 %; entre 2019 et 2023, la part dans le budget global d'acquisition des DVD a baissé d'un peu plus d'un point et demi. En moyenne, une bibliothèque achète par an 1650 livres imprimés en 2018 contre 1222 en 2021, 156 documents sonores en 2018 contre 85 en 2021, 146 documents vidéo en 2018 contre 87 en 2021.

Entre 2018 et 2023, le prêt de DVD chute de 27 % alors que celui des livres augmente de 14 points.

La vidéo à la demande (VàD) est présente dans 446 bibliothèques. Le budget total s'élève à 4,8 millions d'euros, pour environ 1,3 million de consultations. Elle représente 72 % des ressources numériques proposées en bibliothèque, derrière l'autoformation (79 %) et la presse (78 %) mais devant la musique, les livres, les jeux vidéo... En 2023, la VàD représente environ 21 % du budget des acquisitions de ressources numériques (contre 12 % en 2019) mais seulement 3 % des usages (contre 8,5 % en 2019), du fait de la surreprésentation de la presse dans les usages et de la concurrence des offres commerciales post-Covid.

Les deux cartes ci-après présentent l'offre des ressources numériques onéreuses (sous droit) proposée par les bibliothèques municipales (BM) et départementales (BD) en 2023. Les BM moyennes et grandes, les réseaux de BM, achètent et proposent des ressources directement; les petites BM proposent généralement des ressources acquises par la BD de leur territoire. Les noms des fournisseurs figurent dans la légende à droite. On voit notamment que les offres sont inégalement réparties sur le territoire pour les bibliothèques des villes de plus de 10000 habitants, mais proposées par un grand nombre de bibliothèques départementales.

Carte 1. Vidéo à la demande, offre des bibliothèques municipales



LES COLLECTIONS AUDIOVISUELLES À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

Une évolution vers le soutien à la création et l'accessibilité

Anne-Sophie Pascal

Conseil départemental d'Indre-et-Loire, direction déléguée du livre
et de la lecture publique - bibliothèque départementale, directrice déléguée

En Indre-et-Loire, malgré les difficultés financières des départements, les initiatives culturelles et musicales se poursuivent. Les collections audiovisuelles, physiques comme numériques, conservent tout leur intérêt en raison de leur valeur de produit d'appel pour certains publics, de leur accessibilité et de la nécessité de sauvegarder des contenus menacés de disparition.

L'effondrement de l'emprunt des supports audiovisuels physiques en bibliothèque n'est que logique, puisqu'il suit l'effondrement de l'achat par les particuliers de ces mêmes supports ainsi que la diminution dans les foyers des matériels permettant de les lire.

À la bibliothèque départementale d'Indre-et-Loire, la chute de l'emprunt des CD fut de 73 % entre 2013 et 2023 ; celle des DVD de 24 % sur la même période. Le budget dévolu à l'achat de ces supports a suivi la même tendance : 13 000 € étaient consacrés à l'achat des CD en 2018, contre 5 000 € en 2021 (- 62%).

La plateforme numérique Nom@de, portée par le Conseil départemental, soutenue par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire, avec le partenariat des communes et communautés de communes, fait la part belle au cinéma, mais n'a jamais proposé de service de musique dématérialisée. Concernant la musique, le choix a été autre, notamment de soutenir les pratiques amateurs, les structures culturelles locales et la diffusion d'une culture musicale.

Aujourd'hui, malgré les difficultés financières traversées par les départements, la faveur relative dont bénéficient les actions soutenant la culture et la pratique musicale se maintient ; et les collections audiovisuelles, physiques comme numériques, continuent d'être considérées comme dignes d'intérêt selon trois paramètres principaux : leur valeur de produit d'appel pour certains publics ; leurs vertus d'accessibilité ; leurs contenus en voie d'extinction devant être préservés.

Quand le prêt d'instruments de musique se ramifie

En 2019, la bibliothèque départementale a lancé un nouveau service : le prêt d'instruments de musique aux bibliothèques de son réseau. Nous nous sommes inspirés notamment de l'exemple de la bibliothèque départementale du Morbihan et son service « Zicotek »¹. Le projet a été préparé entre mai et août 2020 et a été officiellement lancé en septembre 2020. Malgré la période bien particulière, le succès a été immédiat dans le réseau, et la fréquentation n'a, pour le moment, jamais ralenti : nous sommes encore en plein accroissement de l'intérêt des bibliothèques et de la valorisation du service par notre tutelle. Ce service s'inscrit dans la continuité du soutien affirmé du Conseil départemental aux associations culturelles et sportives (Fonds d'investissement culturel et sportif créé en 2017)².

En mars 2025, ce sont 13 bibliothèques différentes (sur 123 que compte le réseau départemental, soit légèrement plus de 10 %) qui ont bénéficié de

1 Anne-Cécile Maillet, *La Zicotek : des instruments de musique à prêter en médiathèque*, Médiathèque départementale du Morbihan, 15 février 2024. En ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71901-la-zicotek-des-instruments-de-musique-a-preter-en-mediathèque.pdf>

2 Conseil départemental d'Indre-et-Loire, « Le Département vote un budget de 300 000 € pour le FICS (Fonds d'Investissement Culturel et Sportif) », 12 avril 2023. En ligne : <https://www.touraine-actualites.fr/actualites-departementales/institution/actualites-institutionnelles/le-departement-vote-un-budget-de-300-000-pour-le-fics-fonds-d-investissement-culturel-et-sportif.html>

Figure 1. Concert du groupe local « Des airs sans frontière » à la bibliothèque de Loches, novembre 2023



ce service. Plusieurs d'entre elles ont souhaité réitérer l'expérience un ou deux ans après le premier emprunt. Le succès est tel que la file d'attente est actuellement de deux ans, ce qui permet aux équipes de préparer au mieux l'arrivée des instruments, notamment en informant les partenaires locaux : écoles, écoles de musique, collèges, centres de loisirs... Deux kits de 25 instruments sont disponibles simultanément, et les instruments sont empruntables 4 mois par chaque bibliothèque. Durant ces 4 mois, les bibliothèques ont effectué entre 60 et 100 prêts, différentiel pouvant s'expliquer par la taille de la commune : les instruments ont été disponibles aussi bien à Neuvy-le-Roi, 1 061 habitants, qu'à Montlouis-sur-Loire, 11 261 habitants³.

La bibliothèque départementale a rejoint également le groupe « Scène locale 37 »⁴ existant depuis 2010. Plusieurs discothécaires d'Indre-et-Loire avaient alors souhaité valoriser les artistes locaux de musique actuelle en identifiant et valorisant leurs disques dans leurs collections, en faisant la promotion dans des médias locaux et en les faisant se produire en concert au sein même des médiathèques. La bibliothèque départementale a rejoint cette organisation et propose depuis 2019, au moins deux fois par an, un concert d'un groupe « labellisé » Scène locale 37 au sein d'une des bibliothèques du réseau départemental ; ce qui s'accompagne plus classiquement de la présence au sein de ses collections des productions des groupes locaux.

Enfin, le prêt d'instruments de musique est toujours l'occasion d'une animation assurée par la bibliothèque départementale, personnalisée pour la bibliothèque qui accueille les instruments. Ce peut être une conférence musicale sur un aspect historico-sociologique de l'histoire de la musique (histoire du rock, du jazz...). Ou, plus récemment, l'organisation d'ateliers de musique assistée par ordinateur (MAO), en s'appuyant sur un dispositif simple, le Joué Play, créé par une start-up presque locale puisque bordelaise⁵. Malheureusement, cette dernière a dû très récemment cesser son activité, ce qui met en péril la poursuite de ces animations car les dispositifs endommagés ne peuvent pas être réparés, ni les logiciels associés réinstallés sur de nouveaux ordinateurs.

Du flux des films à l'accessibilité des livres numériques

Depuis 2015, la bibliothèque départementale porte Nom@de, une plateforme de documents numériques accessibles aux usagers des bibliothèques partenaires (<https://nomade.mediatheques.fr/>). Le cinéma en ligne, qui se situait dans les premières années derrière l'autoformation et les livres en nombre de consultations, est désormais une locomotive pour la plateforme, et sans conteste un produit d'appel pour de nouveaux usagers en bibliothèque. L'année 2016-2017 avait connu 6 427 visionnages de films en ligne sur 12 mois, contre 34 143 en 2024, soit une augmentation de 431 %. Difficile dans ces conditions de

3 Christophe Legendre, *Service de prêt d'instruments de musique. Bibliothèque départementale de Touraine*, Association des bibliothécaires de France, groupe Centre, 20 juin 2024. En ligne : https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/Regions/Centre/journees-d-etude/2024_TOURS/Pres3bis_CLegendre.pdf

4 Rédac, « Médiathèques de Tours : la scène locale à portée de tous », *37 degrés*, 12 août 2015. En ligne : <https://www.37degres-mag.fr/culture/mediatheques-de-tours-la-scene-locale-a-portee-de-tous/>

5 Charlotte Laboune, « Joué Play : l'instrument de musique connecté bordelais qui cartonne », *Le Bonbon*, 21 décembre 2021. En ligne : <https://www.lebonbon.fr/bordeaux/pop-culture/joue-play-joue-music-instruments-bordeaux-instrument-de-musique-connecte-bordeaux/>

considérer que l'offre est inadaptée en bibliothèque, qu'elle serait trop concurrencée par les abonnements souscrits individuellement par les foyers, et de renoncer à y consacrer les moyens nécessaires. En effet, il s'agit d'une ressource onéreuse dont les deux principaux acteurs sur le marché français, qu'ils se situent sur une offre très grand public, ou plus exigeante et art et essai, proposent tous les deux un modèle économique de paiement au visionnage. Plus le service a du succès, plus il coûte cher aux bibliothèques⁶.

Un paradoxe auquel tente de faire face la bibliothèque départementale, d'une part en consacrant les moyens nécessaires à une offre numérique de qualité : le budget consacré aux documents numériques tend à être équivalent depuis maintenant cinq ans à celui consacré aux collections physiques. D'autre part en fédérant l'ensemble des bibliothèques du département autour de ce projet : ainsi, les grandes communes de Tours Métropole sont également parties prenantes du portail Nom@de, comme les partenaires du réseau départemental. Comme chacun contribue en fonction de son nombre d'habitants, la contribution des « grands » permet de servir l'ensemble des usagers des « petits ». Le soutien de la DRAC Centre-Val de Loire est également déterminant dans le succès du service, à son origine via le dispositif de la Dotation globale de décentralisation (DGD)⁷, plus récemment grâce à la priorité du Contrat départemental Lecture (CDL) visant à inclure les villes moyennes dans le champ d'action des bibliothèques départementales. Enfin, la récente collaboration avec le département de la Sarthe pour le passage d'une consultation commune en 2025, ainsi que l'appui de la Bibliothèque publique d'information (Bpi)⁸, a permis de fructueuses négociations avec les fournisseurs de ressources.

Sur Nom@de, l'offre de livres en ligne a connu des fournisseurs divers. C'est en 2022 que la bibliothèque départementale s'est tournée vers le système Prêt numérique en bibliothèque (PNB). Malgré ses défauts bien connus – une lisibilité financière discutable, et des limites techniques qui excluent quasiment les utilisateurs de liseuses⁹ –, l'offre trouve de plus en plus

son public, notamment au travers de l'application pour smartphones et tablettes fournie par Collectivité Vidéo Service (CVS). Ergonomique, cette application permet la vocalisation automatique de tous les livres disponibles sur Nom@de. Une fonctionnalité qui complète les livres édités en audio (éditions Lizzie, collection « Écoutez lire » de Gallimard, collection « Audio » d'Actes Sud...) pour une véritable accessibilité pour les personnes éloignées de la lecture ou empêchées de lire. On pense ici à des personnes illettrées, handicapées visuelles, sujettes à des troubles dys, ou qui manquent du temps nécessaire pour investir la lecture d'un long roman.

Ces fonctionnalités d'accessibilité doivent être considérées avec attention, et améliorées dès que possible. Les films sont également concernés : nombre de nos DVD, comme des fichiers numériques présents sur Nom@de, présentent des possibilités utiles ou indispensables pour les personnes en situation de handicap : audiodescription et sous-titrage pour les sourds et malentendants notamment. Nous sommes également en train d'améliorer petit à petit notre façon de décrire ces documents, ainsi que l'utilisation des « facettes » de notre catalogue en ligne pour les retrouver plus facilement.

Figure 2. Capture d'écran de la notice du DVD « Illusions perdues ». La zone « Contenu » mentionne les fonctionnalités suivantes : « Audiodescription. Sous-titres pour sourds et malentendants »

TITRE(S) :	Illusions perdues
AUTEUR(S) :	Xavier, Giannoli (Réalisateur de film) ; Honoré de, Balzac (1799-1850) (Aut d'oeuvres adaptées) ; Jacques, Fieschi (1948-...) (Scénariste) ; Yves, Stavrís (Scénariste) ; Benjamin, Voisin (Acteur / exécutant) ; Cécile, De France (19 (Acteur / exécutant) ; Vincent, Lacoste (1993-...) (Acteur / exécutant) ; Xav Dolan (1989-...) (Acteur / exécutant) ; Jeanne, Balibar (1968-...) (Acteur / exécutant) ; Salomé, Dewaels (Acteur / exécutant) ;
DESCRIPTION MATÉRIELLE :	16/9, coul., (PAL), Son. (Dolby Digital 5.1; français)
CONTENU :	Audiodescription. Sous-titres pour sourds et malentendants.
RÉSUMÉ :	Lucien est un jeune poète inconnu dans la France du XIX ^e siècle. Il a espérances et veut se forger un destin. Il quitte l'imprimerie familiale de natale pour tenter sa chance à Paris, au bras de sa protectrice. Bientôt li-même dans la ville fabuleuse, le jeune homme va découvrir les coulisses

En matière de livre audio, nos collections ne sont pas les seules que nous mettons en valeur. Depuis 2019, un kit de documents et d'outils sur le thème « Lecture et déficience visuelle » a été constitué et est prêté aux bibliothèques du réseau comme un outil de promotion et de valorisation de collections accessibles et d'outils d'aide à la lecture : loupes et lecteurs audio notamment. Un partenariat avec la bibliothèque numérique Éole de la médiathèque Valentin Haüy (<https://eole.avh.asso.fr/>) nous permet d'enrichir cette malle des CD consacrés chaque année aux grandes sorties de la rentrée littéraire. Cet outil pourrait être un formidable outil de promotion d'Éole, que les personnes en situation de handicap peuvent utiliser à titre individuel. Par ailleurs, la bibliothèque

6 Un exemple parmi d'autres : Clémence Jost, « La VOD victime de son succès dans les médiathèques de Rennes », *Archimag*, 29 janvier 2020. En ligne : <https://www.archimag.com/bibliothèque-edition/2020/01/29/vod-victime-succes-mediathèques-rennes>

7 DRAC Centre-Val de Loire, « Nom@de, la culture en mouvement », Ministère de la Culture, 30 septembre 2015 : <https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-centre-val-de-loire/Nos-secteurs-d-activite/Livre-et-lecture/Nom-de-la-culture-en-mouvement>

8 Antoine Oury, « Ressources numériques en bibliothèque : la BPI prend le relais du Réseau Carel », *Actualité*, 25 octobre 2024. <https://actualitte.com/article/120013/bibliothèque/ressources-numériques-des-bibliothèques-la-bpi-prend-le-relais-du-réseau-carel>

9 Antoine Oury, « Le prêt numérique en bibliothèque, 10 ans après : un potentiel gâché ? », *Actualité*, 20 décembre 2024. En ligne : <https://actualitte.com/article/121005/interviews/le-pre-numeric-que-en-bibliothèque-10-ans-apres-un-potentiel-gache>

départementale est agréée pour accéder à la base de documents numériques PLATON destinée aux personnes en situation de handicap (<https://exceptionhandicap.bnf.fr>).

Une collaboration fructueuse avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) nous permet d'être présents régulièrement dans leur salle d'attente, et d'aller à la rencontre des bénéficiaires des aides ou de leurs aidants¹⁰. Grâce à ce partenariat, nous sommes également invités lors des « Journées des Dys » qui ont lieu chaque année à l'hôtel de ville de Tours¹¹, événement qui nous permet d'informer plusieurs parents, enseignants et accompagnateurs d'enfants porteurs de troubles dys des possibilités de leur bibliothèque. Les collections audio, que ce soit des livres CD, des livres numériques nativement audio ou des livres vocalisés automatiquement, y rencontrent toujours un intérêt d'autant qu'il s'agit souvent d'une découverte pour les personnes, comme la possibilité de recourir à Éole ou à PLATON.

À l'heure où les troubles dys sont mieux diagnostiqués, et ciblés par des éditeurs qui proposent de plus en plus de collections « adaptées », la question des livres CD, jeunesse notamment, et de leur désherbage, doit s'appréhender avec prudence. Ces collections ne sont-elles pas un gage d'accessibilité pour une partie du lectorat qui se confronte à un apprentissage de la lecture difficile ? Aussi le choix qui a été fait à la bibliothèque départementale, non seulement de commencer à acquérir des disques microsillons en 2023, mais aussi d'acheter, pour pouvoir les prêter, des platines dédiées, pourrait s'avérer utile également pour la lecture des livres lus. Nous avons également fait le choix d'acquérir, toujours pour les prêter aux bibliothèques du réseau, des lecteurs DVD portatifs avec écran intégré, ainsi que des lecteurs CD Daisy « Victor », accompagnant notre kit « Lecture et déficience visuelle ». Les supports physiques peuvent en effet présenter des fonctionnalités indispensables, non remplacées par les fichiers numériques ; encore faut-il disposer des matériels permettant de les lire.

La question de la conservation

Le cas du microsillon est emblématique d'un support qui a connu dans un laps de temps très réduit une descente aux enfers suivie d'un retour en grâce, encore timide cependant. Pouvons-nous tirer les leçons de cet exemple pour éviter de nous débarrasser de nos collections de CD et de DVD, avant de nous en mordre les doigts dans dix ou vingt ans ? Envisager la question sous l'angle de l'accessibilité aux contenus peut peut-être nous guider dans nos choix de désherbage ou de valorisation. La culture numérique nous a d'abord paru infiniment accessible, avant la désillusion, la fermeture de réservoirs de fichiers, l'augmentation des abonnements, la réintroduction de la publicité, la disparition de pans entiers de documents qui étaient facilement trouvables auprès des disquaires ou des vidéoclubs, la noyade des contenus de qualité dans l'océan de contenus artificiels ou dérisoires. Les récents soubresauts politiques, leur impact probable sur l'accès à la création, sur les sociétés de diffusion des supports numériques, ne nous incitent pas non plus à une confiance démesurée dans le futur du Web comme réservoir culturel accessible à toutes et tous.

Il paraît sage aujourd'hui d'envisager les collections de CD et de DVD à l'aune d'un futur incertain pour l'accès à la culture et à la création. Les supports physiques sont stables, leurs fonctionnalités d'accessibilité existent. Nous devons nous donner les moyens de conserver une collection pertinente, complémentaire d'une collection numérique, mouvante puisque nous ne la possédons pas vraiment, qui présente aussi des vertus d'accessibilité incomparables, mais qui doivent être valorisées et préservées. Il nous manque encore des lignes directrices à inventer dans nos réseaux : quels documents conserver ? pour quels publics ? selon quelles conditions de prêt ? comment nous équiper d'outils de lecture adaptés, et comment les mettre à disposition des publics ? Autant de choix à faire qui ne nécessitent peut-être pas de moyens financiers démesurés, mais à coup sûr de prendre un vrai temps de réflexion en commun. ☺

10 MDPH 37, « Lecture adaptée », 6 février 2025 : <https://mdph37.fr/detail/lecture-adaptee.html>

11 Communauté professionnelle territoriale de santé O'Tours, « DYS » : <https://cptsotours.fr/projet-dys/>

1/ Mesure 14 : assurer effectivement l'association des collectivités territoriales au pilotage local de Ma classe au cinéma

Le succès de Ma classe au cinéma repose, au niveau territorial, sur trois binômes : le binôme formé de la coordination territoriale et de l'autorité académique (conseiller pédagogique cinéma en DSDEN et rectorat) ; le binôme formé entre le professeur et la salle partenaire de l'établissement ; et le binôme entre la collectivité et les exploitants.

Cette dynamique partenariale, comme indiqué en 1., fonctionne globalement bien et est déterminante pour la réussite du dispositif. Mais les inquiétudes exprimées sont parfois révélatrices de la diversité de la gouvernance territoriale du dispositif, notamment dans l'association des collectivités territoriales. Si les coordinations territoriales associent bien évidemment les collectivités, la nature, l'intensité et l'objet des échanges sont très variables, allant d'échanges assez techniques avec les services à des partages de vision de politiques publiques avec les élus. Ceci s'explique par la diversité des échelons (*Lycéens et apprentis au cinéma* associe ainsi fortement les régions, alors qu'il est plus difficile d'associer tous les acteurs pour *Maternelle* ou *Ecole au cinéma*) mais aussi par des trajectoires locales différentes.

Sans prôner un modèle unique, mais dans le prolongement d'une communication autour d'une « marque commune personnalisable », il nous semble *a minima* nécessaire de mieux structurer la place et la représentation des collectivités territoriales dans les comités de pilotage territoriaux. Non seulement elles sont d'importants contributeurs, mais elles portent la vision du développement économique et culturel de leur territoire. Leur participation à un haut niveau de représentation doit donc être systématiquement recherchée, et elles doivent par construction être informées à chaque étape du dispositif. En revanche, elles n'ont pas vocation à intervenir dans la sélection des films au niveau local, afin d'éviter toute mise en cause sur un terrain qui ne serait pas exclusivement artistique et professionnel.

2/ Mesure 15 : donner, là où c'est possible, plus de marges de choix aux professeurs engagés dans le dispositif

Le « modèle » de sélection (trois films à partir du catalogue national) recouvre lui aussi des réalités très diverses. Si les coordinations retiennent souvent trois films par niveau, nombre d'entre elles ont introduit une certaine souplesse, par exemple en ouvrant aux professeurs une possibilité de choix sur le 3^{ème} film. Elles proposent alors une sélection de 4 ou 5 films.

Cette pratique nous semble à promouvoir et à diffuser dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire dès lors que le maillage, le nombre de personnes concernées et la capacité de programmation des salles le rend possible. Il est en effet essentiel que les professeurs puissent être véritablement acteurs du dispositif et, pour le 3^{ème} film sélectionné, qui est souvent le plus exigeant, choisir celui avec lequel ils se sentiront le plus à l'aise ou qu'ils souhaiteront plus particulièrement exploiter dans le contexte propre de leur classe. Les modalités de circulation des « bandes » (désormais par la voie numérique) ne constituent plus en effet un obstacle matériel. Quant à l'obstacle de la formation, s'il est réel, les mesures proposées précédemment nous semblent également de nature à atténuer la difficulté.

6°) Offrir la possibilité aux élèves qui le souhaitent d'avoir un parcours renforcé en cinéma

L'état des lieux proposé (cf. point 1) montre que si *Ma classe au cinéma* permet de diffuser, auprès d'un élève sur 6, une première culture cinématographique, les élèves qui souhaitent développer leur goût, leur passion et leurs talents en la matière n'ont, en pratique, quasiment aucun moyen de le faire

avant le lycée et ses spécialités, soit professionnelles, soit en cinéma pour le lycée général et technologique.

Paradoxalement, alors qu'il est relativement aisé, notamment via les conservatoires municipaux ou départementaux, ou les enseignements généraux, de cultiver sa passion en musique, danse ou théâtre, ou encore en arts plastiques, il est quasiment impossible, pour l'un des arts les plus populaires, de développer des compétences particulières à l'école ou en dehors de celle-ci.

Or si la France veut continuer à rester un « pays du cinéma », elle a besoin de former des professionnels sur l'ensemble des métiers concernés, et notamment des scénaristes, metteurs en scènes ou techniciens. C'est pourquoi il est proposé de :

1/ Mesure 16 : autoriser et favoriser la création de conservatoires municipaux et départementaux de cinéma

La situation des conservatoires est actuellement régie par les dispositions des articles R. 461-1 à R. 461-16 du code de l'éducation relatifs aux établissements d'enseignement public artistiques. L'article R. 461-1 dispose ainsi que : « *Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique peuvent être classés par arrêté du ministre chargé de la culture en trois catégories : 1° Conservatoires à rayonnement régional ; / 2° Conservatoires à rayonnement départemental ; / 3° Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal. / Le classement prend en compte, notamment, la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale. Un arrêté du ministre chargé de la culture précise les critères du classement* ». Le ministre chargé de la culture fixe par arrêté la composition du dossier de demande et les conditions de son dépôt.

Sur le même modèle que ce qui existe pour la musique, la danse ou l'art dramatique, il est donc proposé d'autoriser, selon les mêmes modalités, le classement de conservatoires de cinéma et d'image animée.

Ces conservatoires permettraient aux jeunes qui le souhaitent de développer des capacités techniques et scénaristiques précoces. Ils seraient naturellement choisis en fonction de leur insertion dans un tissu local favorable, et pourraient constituer des partenaires à la fois des professionnels du cinéma et de l'éducation nationale. Ils pourraient également s'appuyer sur les professionnels résidant sur tout le territoire (scénaristes, metteurs en scène, artistes, etc.), qui ne font l'objet d'aucun recensement à des fins pédagogiques et sont donc, à ce stade, sollicités par connaissance. Enfin, ils constitueraient un nouvel espace de travail conjoint entre les collectivités territoriales, le ministère de la culture et le CNC.

Modalités pratiques :

- modification du décret en Conseil d'Etat : septembre 2025 ;
- élaboration des critères de classement par le ministère de la culture, en lien avec le CNC, les professionnels du cinéma et les collectivités : courant 2025-2026
- inscription des élèves et ouverture : rentrée 2026

2/ Mesure 17 : en vis-à-vis, consolider et augmenter le nombre de classes à horaires aménagées cinéma

Le modèle des classes à horaires aménagés est ancien à l'éducation nationale et concerne notamment la musique et la danse. En principe, les élèves inscrits dans ces classes bénéficient, sur la totalité de leur scolarité au collège, d'aménagements de scolarité leur permettant de s'investir par ailleurs dans

AXE 3 Renforcer le partenariat local autour de l'éducation au cinéma et à l'image

L'ambition de refonder l'éducation au cinéma et à l'image ne pourra aboutir qu'en maintenant et en renforçant la **dynamique partenariale et l'ancrage local de cet écosystème**. À ce titre, **tous les acteurs de cette communauté diverse** (exploitants, médiateurs, bénévoles, enseignants, etc.) devront être mieux accompagnés et formés, en répondant aux besoins de chacun.

Mesure 8 Créer un diplôme interuniversitaire (DIU) d'éducation au cinéma

Ce diplôme s'adressera aussi bien aux enseignants qu'à d'autres acteurs de l'éducation au cinéma et à l'image, en partenariat avec un réseau d'universités volontaires.

Mesure 9 Renforcer la formation de tous les acteurs

Une formation courte à l'éducation à l'image sera proposée à tous les profils, notamment ceux qui ont moins de temps pour s'investir dans une formation longue, **tels que les exploitants de salles de cinéma**.

Mesure 10 Sécuriser les financements et valoriser l'engagement

Le CNC proposera aux **collectivités territoriales** qui s'engagent à accorder une priorité budgétaire aux actions d'éducation au cinéma et à l'image, et plus généralement à leur diffusion, **un partenariat renforcé, associant soutien financier accru et participation à la définition des priorités stratégiques**.

Par ailleurs, le niveau des **enveloppes consacrées par le ministère de la Culture** (directions régionales des affaires culturelles) et par le CNC à toutes les actions d'éducation au cinéma et à l'image – en premier lieu le soutien aux coordinations locales de Ma classe au cinéma – sera sanctuarisé.

Mesure 11 Créer des conservatoires pilotes de cinéma

La création de **conservatoires pilotes municipaux ou départementaux de cinéma sera autorisée et accompagnée**. Le CNC mettra en place, pour deux ans, **un fonds d'amorçage** destiné à financer l'acquisition d'équipements et l'élaboration des programmes pédagogiques de ces conservatoires pilotes, en partenariat avec les collectivités territoriales.

La lettre de mission adressée par le CNC à Michel Gomez en 2025 charge ce dernier d'identifier les freins à la valorisation du patrimoine audiovisuel français (soit des œuvres audiovisuelles produites il y a plus de 20 ans). Le CNC constate en effet qu'en dehors du champ de l'INA, ce patrimoine, bien que riche et varié, demeure largement inaccessible. L'objectif confié à Michel Gomez était de dresser un diagnostic complet et de proposer des solutions opérationnelles en matière de conservation, de numérisation, d'accès et de diffusion.

Le rapport met d'abord en évidence une dissonance structurelle : l'abondance des offres disponibles contraste avec la rareté des œuvres audiovisuelles de patrimoine sur les écrans. L'univers de la diffusion est dominé par la nouveauté et des catalogues relativement récents, au détriment des œuvres de patrimoine audiovisuel de plus de 20 ans. Ce constat s'explique notamment par la modification du rôle historique de l'INA depuis la loi de 1986, qui a transféré les droits d'exploitation des œuvres aux chaînes publiques et à leurs producteurs. Le vide laissé par cette évolution n'a jamais été comblé par une politique patrimoniale structurée.

Le diagnostic sectoriel repose notamment sur une étude de la SACD : seules 22 % des œuvres produites avant 2003 dans le domaine de l'animation, de la fiction et de l'adaptation audiovisuelles de spectacle vivant ont été rediffusées depuis 2010. Ce sont les œuvres d'animation qui résistent le mieux au temps et sont le plus rediffusées. À l'exportation également, les œuvres audiovisuelles de patrimoine dans le domaine de l'animation dominant, les fictions et documentaires restant plus marginaux. Le marché du patrimoine audiovisuel est donc très étroit, et les diffuseurs ne s'y intéressent pour le moment qu'à la marge, en dehors de quelques marques fortes.

Les freins identifiés sont multiples :

- Techniques : multiplicité et fragilité des supports analogiques et vidéo, absence de normes homogènes de conservation, matériel en déshérence, obsolescence des formats et coûts élevés de restauration.
- Juridiques : contrats d'auteur non renouvelés, œuvres orphelines, liquidations d'entreprises entraînant la perte de droits et de matériel.

- Économiques et institutionnels : marché étroit, absence de stratégie publique dédiée.

L'accord professionnel de 2016 sur l'exploitation suivie des œuvres, visant à encadrer ces enjeux, n'a produit que peu d'effets : absence d'observatoire, clauses non appliquées, bilans inexistant.

Le rapport décrit également un contexte en mutation : explosion des plateformes (SVOD, FAST), développement de l'IA et de nouvelles technologies de restauration, concentration des catalogues autour de grands groupes et succès de la plateforme Madelen de l'INA, considérée comme un modèle de valorisation éditoriale du patrimoine.

Face à ce constat, le rapport formule une série de préconisations structurantes :

1. Étendre la mission du CNC au patrimoine audiovisuel, pour coordonner une politique publique incitative.
2. Elargir le RCA aux œuvres audiovisuelles soutenues par le CNC dans la perspective de leur restauration.
3. Mettre en œuvre un plan prioritaire de sauvegarde et de numérisation sur la période 1980-2005, période critique marquée par la transition du photochimique à l'analogique et l'évolution du rôle de l'INA. Ce plan serait sélectif, financé à 50 % par le CNC et conditionné à des perspectives de diffusion.
4. Adopter une norme de conservation (extension de la recommandation CST-RT-43) afin d'harmoniser les pratiques et garantir la réversibilité des supports.
5. Créer, en complément des aides à la restauration, un dispositif expérimental de cofinancement CNC-producteurs-diffuseurs pour l'éditorialisation et l'exploitation de certaines œuvres particulièrement emblématiques, favorisant un effet d'entraînement sur la filière.
6. Simplifier et sécuriser le cadre juridique : procédures de renouvellement des droits, formation des liquidateurs, mécanismes d'intervention des OGC et du CNC pour les œuvres orphelines.
7. Encourager la diffusion : renforcer le rôle de Madelen, valoriser davantage les dépenses consacrées à la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur d'œuvres audiovisuelles de patrimoine dans le cadre des obligations des

SMAD, créer un corner patrimoine sur les plateformes de l'audiovisuel public, soutenir les plateformes spécialisées (par exemple Tënk, Benshi, Medici.tv).

Enfin, le rapporteur appelle à une politique de long terme fondée sur la concertation entre pouvoirs publics et filière professionnelle. Le marché ne pouvant, à lui seul, assurer la survie du patrimoine audiovisuel, seule une action publique coordonnée, progressive et sélective permettra de restaurer, conserver et rendre visibles les œuvres du passé tout en préparant le patrimoine de demain.

la stratégie de développement des plateformes à l'international, ex : France Channel aux Etats-Unis, Shadowz en Espagne, Benshi au Royaume-Uni etc. **Les œuvres audiovisuelles de stock peuvent figurer dans les programmes proposés par les demandeurs, et donc être aidées par le CNC.**

En sélectif V&D : en 2024, les projets soutenus comprenaient 43% d'œuvres audiovisuelles en volume pour 40% en valeur. Au sein des œuvres audiovisuelles soutenues, le documentaire reste le genre qui domine avec 570 œuvres relevant du genre documentaire aidées en 2024. Enfin, 63% des œuvres audiovisuelles soutenues sont EOF (diapositives 11, 18, 20, 21). Pour rappel jusqu'au 31 décembre 2025, seules les œuvres françaises et européennes sont actuellement soutenues.

Aide automatique à l'édition en Vidéo Physique : L'aide automatique à l'édition en vidéo physique du CNC est un soutien financier attribué aux éditeurs établis en France, calculé sur la base de 4,5 % du chiffre d'affaires hors taxes généré par la vente de DVD ou Blu-ray d'œuvres dites « génératrices » (essentiellement films français agréés ou œuvres de patrimoine). Ce soutien, crédité sur un compte CNC après déclarations mensuelles des ventes, peut ensuite être mobilisé librement par l'éditeur pour financer diverses dépenses liées à la fabrication, la sécurité, l'accessibilité (sous-titrage, audiodescription), l'éditorialisation (menus, bonus) et la promotion de nouveaux titres. L'aide vise à encourager la diversité culturelle et la valorisation des œuvres en vidéo physique dans un marché en mutation. **Les œuvres audiovisuelles de patrimoine ne sont pas comprises dans la base de calcul du taux de génération. Seules les œuvres de cinéma sont considérées.**

Aide sélective à l'édition en Vidéo Physique : L'aide sélective à l'édition en vidéo physique du CNC vise à soutenir les projets éditoriaux valorisant des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, françaises ou européennes, de qualité culturelle ou patrimoniale. Elle se décline en deux volets : l'aide unitaire, attribuée à un projet spécifique (par exemple, l'édition d'un film rare ou restauré), et l'aide de programme (ou PGE), qui soutient un ensemble cohérent d'éditions sur une période donnée, porté par un éditeur avec une ligne éditoriale claire. Ces aides sont attribuées après examen en commission (article 613-2 du Règlement Général des Aides), sur dossier, et couvrent des dépenses liées à la fabrication, l'éditorialisation (contenus enrichis), la restauration, ou encore l'accessibilité des œuvres. Elles visent à encourager une offre diversifiée et exigeante en DVD/Blu-ray, notamment dans les domaines du patrimoine, de l'animation, du documentaire ou du court métrage. **Les œuvres audiovisuelles de stock y sont éligibles, le plus souvent**

la première saison d'une série ou un documentaire de création.

En sélectif vidéo physique : en 2023, les œuvres audiovisuelles éditées sur support vidéographique soutenues représentent 4% en valeur et en volume.

Aide à la promotion et à la vente à l'étranger des programmes audiovisuels :

Le soutien à la promotion et à la vente est géré selon deux modes d'attribution des aides : automatique et sélectif. Quatre types de dépenses éligibles relèvent d'une aide sélective : site internet, web marketing, guides de style et opérations spéciales (de promotion, inscrites dans un plan stratégique de lancement d'une œuvre).

Dans les deux cas il s'agit d'aides destinées à couvrir une partie des dépenses engagées par les entreprises de production ou de distribution (y compris les filiales de diffuseurs) pour promouvoir ses œuvres audiovisuelles à l'étranger, y compris les œuvres audiovisuelles de patrimoine. L'aide accordée ne peut dépasser 50% des frais HT supportés par l'entreprise. Pour chaque entreprise bénéficiaire, le montant total des aides accordées par le CNC ne peut dépasser 240 000 € par an.

Sur 739 œuvres audiovisuelles soutenues en 2024 et 2025, seulement 2 séries d'animation sont antérieures à 2005 : « Les Aventures de Tintin » (autorisations définitives en date du 16 juin 1993 et 6 juillet 1993, et PAD en date du 10/10 et 28/10/1992) et la saison 1 de « Trotro » (autorisation définitive en date le 06/12/2004, et diffusé du 23/10/2004 au 13/07/2005). Cela représente un pourcentage de 0,27% d'œuvres audiovisuelles antérieures à 2005 soutenues sur le dispositif des aides à la promotion et à la vente à l'étranger des programmes audiovisuels.

Le patrimoine audiovisuel occupe donc aujourd'hui une place marginale dans les dispositifs du CNC.

**2) L'accord professionnel de 2016 sur l'exploitation suivie des œuvres
(annexe 9)**

Cet accord, fruit de longues négociations, pose le principe d'une exploitation suivie des œuvres audiovisuelles. Le principe se décline en recommandations de bon sens et en limites inhérentes à une économie de marché. Sans utiliser

Il est bien évidemment impossible d'envisager un rattrapage du RCA sur l'ensemble du patrimoine audiovisuel pour des raisons évidentes de volume. Pour autant, dans le cadre d'une concertation avec les producteurs et les distributeurs, il semble possible d'envisager un RCA élargi aux œuvres audiovisuelles soutenues par le CNC dans la perspective de leur restauration.

Deux remarques complémentaires :

- l'immatriculation par série ou par saison serait la solution adaptée aux spécificités de l'audiovisuel.
- dans une logique de complémentarité des outils d'identification des œuvres, il est important de s'assurer que le numéro ISAN soit intégré systématiquement au RCA.

Il est proposé de mener dans un deuxième temps, en lien avec l'ensemble du secteur, une réflexion au sujet d'un possible élargissement du RCA aux œuvres audiovisuelles.

C) « Mettre en place un plan prioritaire de sauvegarde et de numérisation des œuvres de la période critique (1980–2005), avec des critères de sélection (état matériel, valeur culturelle, potentiel de diffusion) ».

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la période couvrant la transition technologique entre le photochimique et le numérique en passant par l'analogique associé au retrait du rôle de l'INA constitue la période la plus critique pour la conservation du matériel lié aux œuvres audiovisuelles. Cette période couvre également le développement d'une production indépendante foisonnante. Pour autant, les œuvres plus anciennes, qui, on l'a vu, intéressent encore plus marginalement le marché, pourraient également être éligibles.

Il est donc indispensable, pour les raisons techniques évoquées plus haut, que le CNC mette en place rapidement un mécanisme de « numérisation-sauvegarde » des œuvres de patrimoine qui risquent de disparaître. Bien évidemment le préalable à un tel plan est un travail de recensement des œuvres concernées en relation avec les producteurs, distributeurs et industries techniques.

Les caractéristiques de ce mécanisme financé sur les fonds du CNC pourraient être les suivantes : sélectif, lissé dans le temps, dédié aux œuvres à potentiel patrimonial, demandes déposées par des producteurs ou distributeurs

justifiant d'une politique patrimoniale réelle, financement de 50% des dépenses par le CNC, justifications des perspectives de diffusion pour chaque œuvre, obligation d'inscrire l'œuvre au RCA, obligation de respecter les préconisations de la RT 43 (cf ci-après).

Bien évidemment la mise en place d'un tel plan de numérisation-sauvegarde doit être précédé par des échanges entre le CNC, la CST, la FICAM et les organisations professionnelles de producteurs afin d'en préciser l'encadrement technique (quel niveau de qualité).

D) Mettre en place une norme de conservation et permettre le développement d'une rationalisation de la conservation du matériel

Heureux hasard du calendrier, la CST a publié au mois de mai 2025 pendant notre mission une réactualisation de sa recommandation « CST-RT-043 Bonnes pratiques en matière de contrat de conservation afin d'assurer l'exploitation suivie des œuvres » (cf annexe 11).

Cette réactualisation s'inscrit dans une double perspective :

- l'adoption pour le cinéma il y a 8 ans de premières recommandations,
- l'accord de 2016 sur l'exploitation suivie des œuvres qui précise parmi les obligations qui lui incombent, que « le producteur doit donc mettre en œuvre une politique de conservation qui lui permettra d'accéder ou de donner accès au matériel-fichier nécessaire à toute nouvelle exploitation de l'œuvre ».

Il est proposé d'étendre l'obligation de conservation sur une durée minimale de 5 ans aux fins d'exploitation suivie aux œuvres audiovisuelles (soutenues par le CNC). Une discussion avec les acteurs du secteur sera évidemment nécessaire pour déterminer les modalités de mise en place de l'obligation.

Il est important de souligner le remarquable travail réalisé par la CST, en lien étroit avec le CNC, en la matière qui, suite à une très large concertation avec les professionnels, a su enrichir ses recommandations en y introduisant de nouveaux éléments techniques, une place pour les métadonnées et la notion juridique de réversibilité.

Mais au-delà de cette norme, **il est indispensable que la filière audiovisuelle, accompagnée par le CNC engage une réflexion de fond sur le sujet des stocks et réserves des laboratoires, la situation actuelle comportant des risques de**

disparition du matériel.

E) « Lancer un dispositif expérimental de cofinancement CNC–producteurs–diffuseurs pour tester des modèles viables d’exploitation commerciale ».

Au cours de cette mission, nous avons rencontré de nombreux acteurs qui ont été à l’initiative de restauration d’œuvres audiovisuelles ayant permis une véritable exposition sur le marché. Les trois exemples présentés en annexe 12, 13, 14 (série fiction *Maigret*, série d’animation *Il était une fois*, série *Caméra Café*) illustrent la variété des œuvres concernées, les nouvelles potentialités des techniques de restauration mais aussi d’indexation. Dans les trois cas les producteurs ont assumé seuls le risque de l’investissement, aucun dispositif de soutien n’existait en matière audiovisuelle au CNC. De nombreux producteurs et distributeurs nous ont fait part de leur souhait de restaurer des œuvres clairement identifiées pour leur potentiel mais ont souligné les risques financiers de tels projets qui ne sont pas au cœur de la stratégie de leurs entreprises.

L’idée est donc de poursuivre ces expérimentations, au-delà de l’effet de levier du CNC sur la partie technique (cf C), en associant des diffuseurs à la valorisation de ces œuvres.

Ce mécanisme, très sélectif, associant des logiques amont et aval pourrait permettre de démontrer au marché le potentiel de ces œuvres. Il s’agirait d’une deuxième étape au-delà de la restauration proprement dite (cf C), destinée à amortir une partie des risques économiques liés à la remise sur le marché d’œuvres audiovisuelles de patrimoine. L’aide du CNC pourrait prendre en partie en charge des dépenses en matière de droits, d’aspects techniques ou commerciaux spécifiques, liées au mode de diffusion ou d’édition.

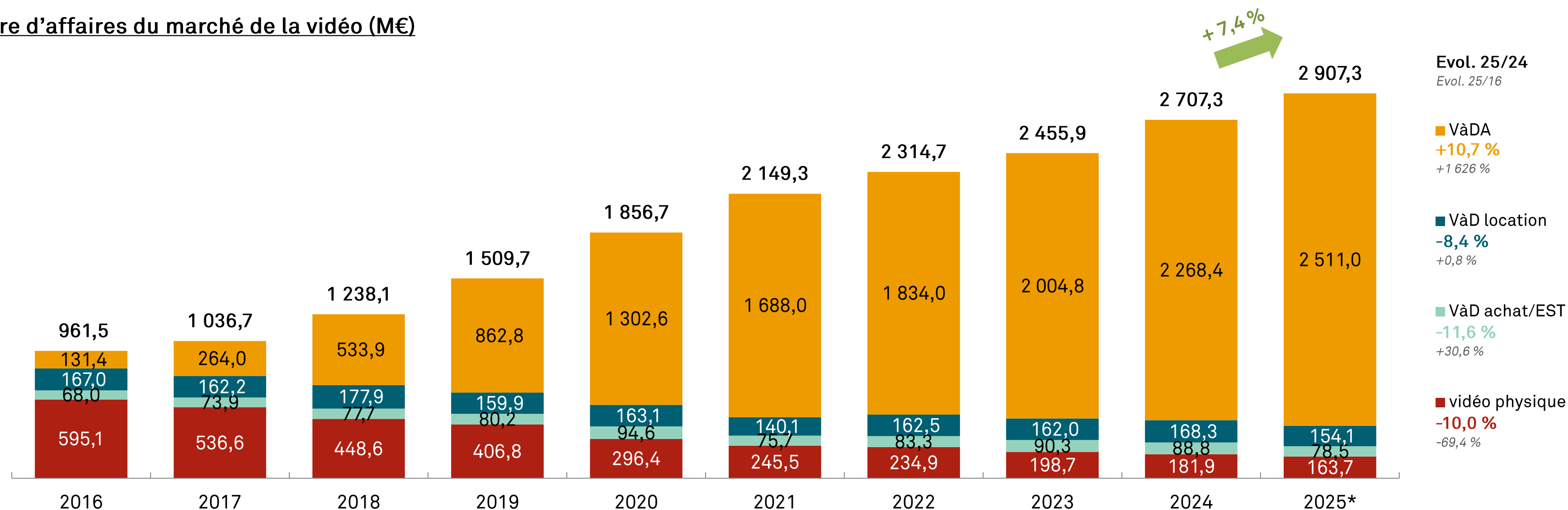
F) Evolutions juridiques

Souvent considérés comme complexes les obstacles juridiques à l’exploitation des œuvres audiovisuelles de patrimoine (cf II B 2) le sont d’autant plus que c’est souvent leur interface avec d’autres problèmes, en particulier financiers ou sur la disponibilité du matériel, qui exacerbe les difficultés.

Un marché de la vidéo payante qui continue de croître en 2025 grâce à la VàDA

- D'après les estimations à fin septembre, le **marché de la vidéo payante devrait approcher les 3 Md€ en 2025** dont 2,5 Md€ pour la VàDA
- Après une croissance à deux chiffres l'année dernière, le marché de la vidéo connaît **une hausse plus modérée en 2025 : +7,4 % en un an**
 - Une croissance **portée uniquement par la VàDA** (+10,7 %, seul segment en hausse en 2025)
 - **Baisse de l'achat/EST** sur un an (-11,6 %) et de la **location** (-8,4 %) et **nouvelle dégradation du marché de la vidéo physique** (-10,0 %)

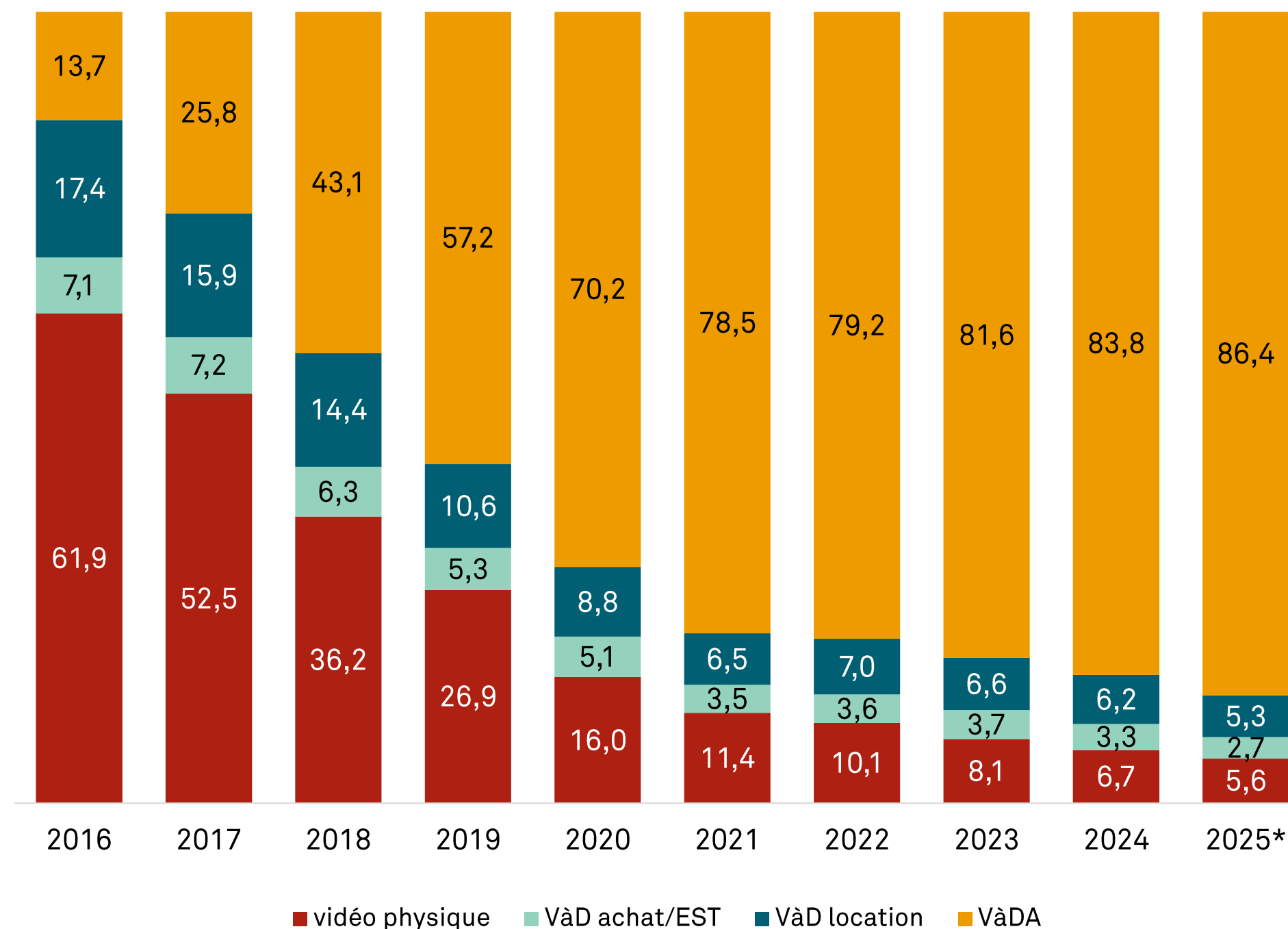
Chiffre d'affaires du marché de la vidéo (M€)



La VàDA : plus de 85 % du marché vidéo en 2025

- La **VàDA** domine toujours plus le marché de la vidéo payante
 - Une **part de marché estimée à 86,4 % pour 2025*** vs. 13,7 % en 2015 : inversion du modèle économique de la vidéo en 10 ans, vers un modèle par abonnement
- Après une relative stabilité en 2024, la part de marché de la **VàD** est en baisse en 2025
 - **Forte décroissance sur 10 ans** et plus particulièrement pour **la location** (5,3 %, -12,1 pts vs. 2016)
- La **vidéo physique** continue de se contracter, faisant presque **part égale avec la location V à D**

Répartition du chiffre d'affaires du marché de la vidéo (%)

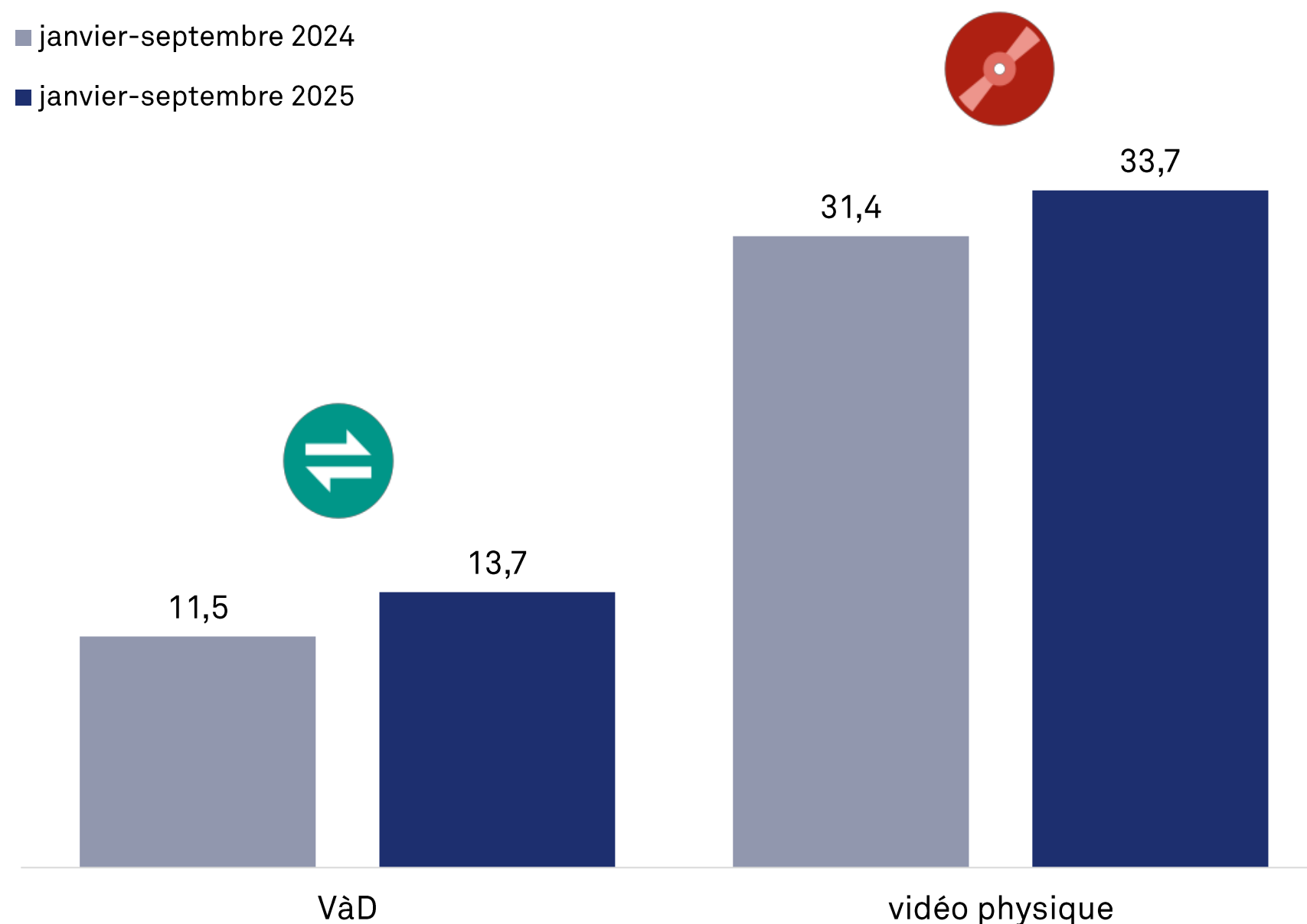


Les films de patrimoine, une catégorie toujours plus importante pour la vidéo physique

- **Les films de patrimoine : un tiers** des volumes vendus en vidéo physique entre janvier et septembre 2025
 - Une part en progression vs. 2024 (+2,3 pts)
 - Et largement supérieure à l'avant crise (21,0 % en 2019, soit +12,7 pts)
- En **VàD transactionnelle**, une part des films de patrimoine deux fois moins élevée mais qui progresse sur un an
 - 13,7 % soit +2,1 pts vs. 2024
- **Davantage de films de patrimoine vendus en VàD** sur la période : 4,0 millions d'actes (+6,3 % vs. 2024) contre 2,2 millions d'unités en vidéo physique (+0,8 %)

Part des films de patrimoine dans les volumes vendus en cinéma selon le circuit (%)

■ janvier-septembre 2024
■ janvier-septembre 2025



Film de patrimoine le plus vendu quel que soit le segment

Position au classement général :

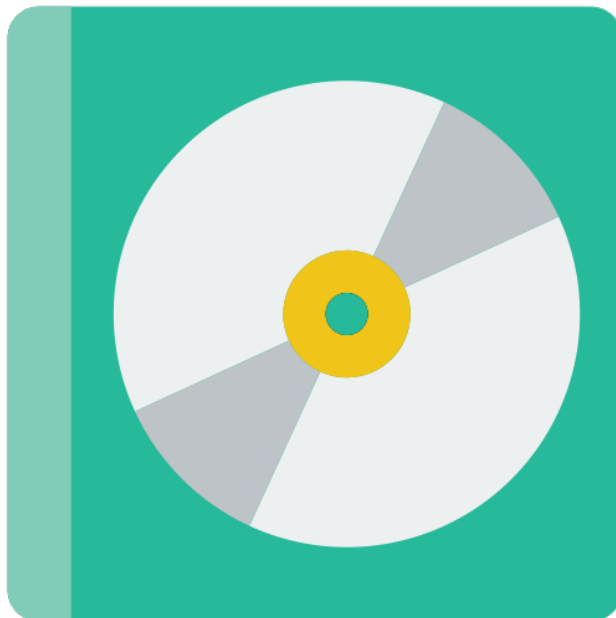
- 13^e en vidéo physique
- 30^e en achat/EST
- 35^e en location



Bibliothèques vertes

[À propos](#) [Sujets-clés](#) [Carte](#) [Agenda](#) [« La parole à... »](#)

#MaBibliothèqueVerte



CD et DVD : que faire pour plus d'écoresponsabilité ?

En cette période de rentrée, la commission Bibliothèques Vertes ABF vous propose un billet, rédigé par Sophie Bobet, consacré aux disques compacts & aux enjeux posés par ce type de supports documentaires en matière d'éco-responsabilité.

Quel est l'impact environnemental d'un CD, d'un DVD, versus l'impact environnemental de la musique en ligne ? Est-il encore utile aujourd'hui de

conserver des fonds de CD-DVD en bibliothèques, comment gérer ces collections avec des critères d'éco-responsabilité, y compris dans les opérations de retraits de rayonnage et si possible d'organisation d'une seconde vie pour les supports matériels de musique que sont les disques compacts ? Autant de questions sur lesquelles le présent billet apporte des éclairages scientifiques et concrets :

Disque compact : quelle physiologie ? quel impact ?

Présentons tout d'abord des données sur l'impact environnemental des disques compacts :

Un disque compact de 23 grammes se compose à 95% de polycarbonates, un plastique dérivé du bisphénol A (BPA)

Vincent LOSTANLEN, chargé de chargé de recherche au CNRS, affilié au Laboratoire des sciences du numérique de Nantes (LS2N) et chercheur invité au Music and Audio Research Laboratory de l'université de New York explique dans son étude, *Musique et données. De la recherche aux usages* (2023) :

« D'après l'ADEME, la France ne prévoit pas de filière de valorisation des déchets en polycarbonate : « Déposés en déchetterie ou jetés à la poubelle, les CD et DVD suivent l'une des filières d'élimination des ordures ménagères : ils sont incinérés (avec le plus souvent récupération de chaleur pour produire de l'énergie) ou enfouis en installation de stockage de déchets. La durée de dégradation de la résine polycarbonate est de l'ordre d'un million d'années, et l'Agence européenne pour l'environnement classe désormais le BPA comme une « substance extrêmement préoccupante » pour la santé animale et humaine. Le risque de dispersion du BPA dans la biosphère est donc réel et, en attendant un remède biotechnologique à l'écotoxicité du polycarbonate, nous devons méditer sur l'avenir des disques compacts qui prennent la poussière sur nos étagères. D'après une estimation de 2007, il y en aurait deux cents milliards, tous usages confondus ».

Les chiffres sont préoccupants, loin des conclusions publiées en 2011 par Greenit, qui présentait alors le disque compact comme « un thermoplastique noble, très résistant et surtout *recyclable*. Quant au boîtier, il est totalement recyclable. La

couche de polycarbonate est transformée en granules qui deviendront des cartes plastiques, des bijoux, des lampes... Broyés, les boîtiers sont transformés en granulés de polystyrène puis convertis en nouveaux boîtiers ou en badges » [extrait de <https://www.greenit.fr/2011/05/05/paris-teste-le-recyclage-des-cd-et-dvd/>].

Versus musique numérique ?

Citant le musicologue Kyle Devine, dans *Decomposed. The Political Ecology of Music*, Vincent LOSTANLEN, analyse le « système technique qui stocke et achemine les paquets Internet ». Selon lui, il s'agit bel et bien d'un « support physique » pour la diffusion en flux ; seulement, il est quasi invisible pour l'utilisateur final. D'après Devine, la confusion entre numérique et immatériel relève du piège rhétorique (*rhetorical trap*) car elle sert à masquer le fait que l'industrie du streaming est complice de dégâts environnementaux et sociaux multiples, ayant trait aux ressources matérielles, au travail humain, à l'énergie, et à la pollution. Leurs études sont des ressources précieuses pour comprendre les nouveaux enjeux et éclairer nos choix en matière de politique documentaire.

Ainsi selon le site internet [Mtaterre](#), « regarder un film sur DVD a un impact qui s'amointrit à mesure des visionnages :

- Un visionnage de 2 heures, c'est 389 g de CO₂eq par heure
- Un visionnage de 8 heures, c'est 128 g de CO₂eq par heure

Si vous achetez un DVD, il vaut ainsi mieux être sûr d'avoir envie de regarder et de re-regarder sans vous lasser. Sinon, vous pouvez aussi le donner ou le revendre pour qu'il serve à d'autres. Pour mesurer les impacts du visionnage d'un film en ligne, les équipements utilisés (TV + box TV, ordinateur, smartphone) comptent beaucoup : ils représentent 65 % (38 % pour le smartphone) de l'impact global sur le changement climatique. L'échange de données, nécessitant le fonctionnement de réseaux et de datacenters, pèse également lourd. » [[Musique et films en streaming ou en CD / DVD : c'est quoi le plus écologique ? – MtaTerre](#)]

Pour approfondir cette question, l'ADEME a mené une étude de fond sur l'impact de la digitalisation des services culturels, disponible en ligne : <https://>

presse.ademe.fr/2022/11/streaming-vs-cd-ou-dvd-liseuse-vs-livre-papier-quels-sont-les-impacts-environnementaux-de-la-digitalisation-des-services-culturels.html. On retiendra surtout de cette étude les enseignements suivants : « De manière générale, les services culturels numériques peuvent amener à avoir besoin de davantage d'équipements que pour les services physiques. Cela a pu se vérifier pour l'écoute de musique en streaming ou le jeu vidéo. Ainsi, la numérisation des services culturels peut amener à un suréquipement, et donc à des usages plus gourmands en équipements utilisateurs ». En atteste l'empreinte carbone globale liée au visionnage de DVD et de vidéos en ligne en France, qui a triplé entre 2012 et 2020 (effets du COVID) :

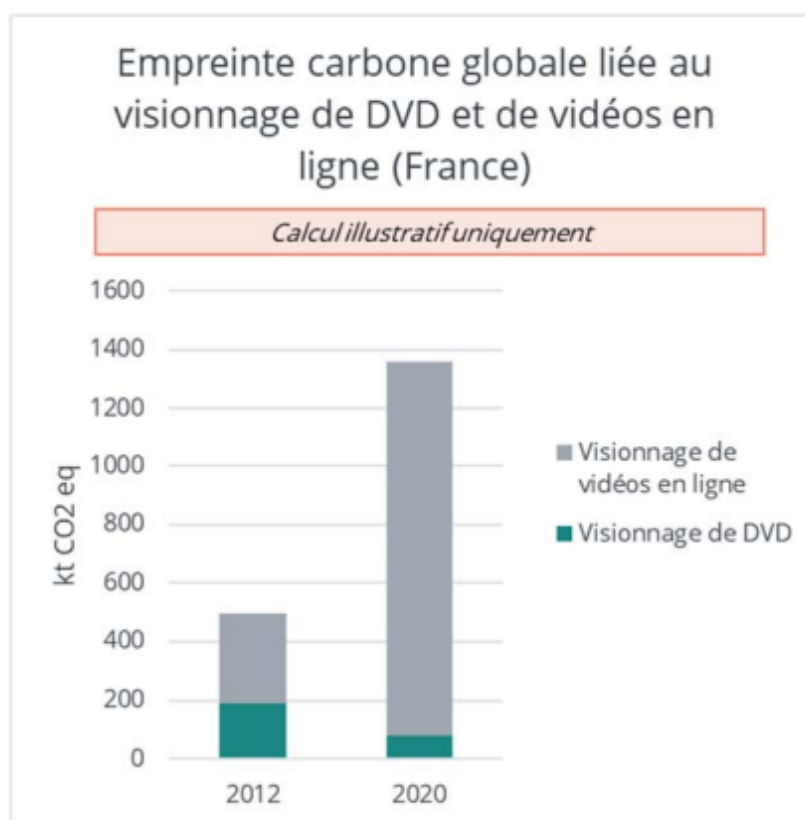


Figure 55 - Résultats du calcul illustratif sur l'empreinte carbone globale liée au visionnage de DVD et de vidéos en ligne en France, entre 2012 et 2020

Parmi les recommandations à destination des décideurs politiques, l'ADEME suggère 3 axes principaux :

- Axe 1 – Connaître pour agir : Développer la connaissance de l'empreinte environnementale du numérique
- Axe 2 – Soutenir un numérique plus sobre : réduire l'empreinte environnementale du numérique
- Axe 3 – Innover : Faire du numérique un levier de transition écologique et

solidaire, et mutualiser, quel que soit le support [ce qui correspond aux missions des bibliothèques].

Recycler, oui, mais comment ?

Les bibliothécaires qui désherbent des collections CD/DVD dans leurs établissements se posent naturellement la question de leur recyclage. Si une seconde vie est possible pour les CD, en revanche, en raison des droits qui leur sont attachés, tel n'est pas le cas pour les DVD.

Mais déjà : comment recycler, en bibliothèque, des collections CD désherbées ? Sur le site internet [Ecologie sans frontière](http://ecologiesansfrontiere.fr), il est rappelé que les CD ne doivent pas être jetés dans la poubelle jaune du fait de leurs composants. Les méthodes de recyclage peuvent être de plusieurs types :

Méthode de recyclage	Description
Centres de recyclage spécialisés	Apportez vos CD dans des centres équipés pour traiter les matériaux spécifiques comme le polycarbonate et les métaux précieux.
Programmes de retour des fabricants	Certaines entreprises acceptent de reprendre leurs anciens produits pour un recyclage approprié. Vérifiez auprès du fabricant des options disponibles.
Magasins d'électronique	Quelques magasins disposent de bacs de recyclage pour les petits équipements électroniques, incluant les CD et DVD.
Don et vente d'occasion	Prolongez la vie de vos CD en les donnant à des associations caritatives, bibliothèques, ou en les vendant via des plateformes d'occasion en ligne.
Déchetteries municipales	Utilisez les déchetteries locales qui acceptent les CD et DVD pour un recyclage correct.
Artisanat et réutilisation créative	Transformez vos vieux CD en objets décoratifs, bijoux, ou œuvres d'art pour éviter de générer des déchets supplémentaires.

extrait de : [Peut-on recycler des CD dans la poubelle jaune ?
\(ecologiesansfrontiere.fr\)](http://ecologiesansfrontiere.fr)

Cependant, ce qui vaut pour un particulier ne convient pas pour une institution, confrontée à la question des volumes traités, sans compter son devoir d'exemplarité.

L'absence de filière nationale de recyclage est un problème conséquent, qui voit naître des initiatives singulières depuis [TerraCycle](#), le partenariat avec des ressourceries (des points de collecte sont répertoriés sur [ressourceries.info](#)) ou autres associations (voir à ce sujet les contenus publiés à ce lien [Collecte de CD et DVD – FranceEnvironnement](#)).

Parfois des solutions régionales sont trouvées. Ainsi, « l'association « Cdmoi », située à Mexy, en Meurthe-et-Moselle, s'est donnée pour fonctions de récolter et de revendre les CD/DVD à des entreprises de recyclage dans un but d'aide sociale. Elle met donc à disposition des grandes infrastructures du territoire (administrations, universités) des kits de collectes. L'association est liée à plus de onze partenaires opérationnels dans les villes de Nancy, Metz et Longwy et cinq partenaires financiers et communique sur le fait que plus de 45 tonnes de CD/DVD ont ainsi été récupérés et valorisés depuis juin 2005.



D'autres initiatives, plus marginales, invitent les propriétaires à stocker les CD en attendant qu'une solution pérenne soit trouvée (<https://24pm.fr/maison-ecologique/ordinateurs/188-recycler-des-cddvd-avec-1-million-de-dvd-pour-la-planetenet>).

Le sujet reste ainsi pleinement encore à explorer pour qu'une solution pérenne soit trouvée, ce qui ne devrait pas tarder dans la mesure où l'Assemblée nationale s'était enfin emparée de cette question avant sa dissolution à travers la [question n°13024 : Collecte et le traitement des cassettes VHS, CD, DVD et Blu-ray usagés – Assemblée nationale](#).

**

Nous espérons que ce billet vous aura été utile et nous sommes preneurs de vos retours d'expériences, en commentaires ou par mail à bibliotheques.vertess@abf.asso.fr, sur les démarches éventuelles entreprises dans vos établissements pour prendre en compte les enjeux d'éco-responsabilités en matière d'offre documentaire de type image et son.

SYNTHÈSE POUR LES COLLECTIONS COURANTES RELEVANT DU DOMAINE PRIVÉ

	 Ventes			 Dons		
	à des particuliers	à des fondations, associations, organismes	à des personnes publiques	à des particuliers	à des fondations, associations, organismes	à des personnes publiques
Livres CD (musique, base de données...)	Au prix du marché	Oui, en-deçà du prix du marché sous certaines conditions	Au prix du marché	Non	Oui (nouvelle loi)	Oui
DVD	Pour les DVD, ni la vente, ni le don ne sont autorisés					